

ARCHIVES DIPLOMATIQUES

RECUEIL MENSUEL INTERNATIONAL
DE DIPLOMATIE ET D'HISTOIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. LOUIS RENAULT

Professeur de Droit des gens
à la Faculté de droit de Paris et à l'École libre des sciences politiques
Membre de l'Institut de Droit international

Fondé en 1861

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XLIII

JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE



ABONNEMENTS

France et Algérie.....	50 francs.
Union postale.....	55 —
Autres pays.....	60 —
Un exemplaire } simple.....	5 —
} double.....	9 —

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS & PUBLICITÉ
PARIS

59, Rue de Grenelle, 59

11650

protection juridique, ces conditions ont été portées à la connaissance des autorités locales, à savoir le maire et le conseil municipal, qui ont été informés de la situation et de la nécessité de prendre des mesures pour protéger les réfugiés.

Enfin,

le

19

ATTACHÉ DE L'AMBADE (1)

(Paris 1915 - 1916)

Le 19 octobre 1915, l'attaché de l'ambassade française à Constantinople, M. de la Roche, a adressé au ministre de l'Intérieur à Paris, M. de la Roche, la lettre ci-dessous.

Paris, le 19 octobre 1915.

Je vous prie de vouloir bien porter à l'attention de votre Excellence les faits suivants : Les réfugiés arméniens, qui ont été internés dans les camps de la région de Bagdad, ont été soumis à des conditions de détention qui ne leur permettent pas de travailler et de se procurer les moyens de subsistance. Les autorités locales, qui ont été informées de la situation, ont demandé à votre Excellence de prendre des mesures pour protéger les réfugiés et leur permettre de travailler et de se procurer les moyens de subsistance.

Je vous prie de vouloir bien

Ensemble,

Le 19 octobre 1915, l'attaché de l'ambassade française à Constantinople, M. de la Roche, a adressé au ministre de l'Intérieur à Paris, M. de la Roche, la lettre ci-dessous.

Paris, le 19 octobre 1915.

Je vous prie de vouloir bien porter à l'attention de votre Excellence les faits suivants : Les réfugiés arméniens, qui ont été internés dans les camps de la région de Bagdad, ont été soumis à des conditions de détention qui ne leur permettent pas de travailler et de se procurer les moyens de subsistance. Les autorités locales, qui ont été informées de la situation, ont demandé à votre Excellence de prendre des mesures pour protéger les réfugiés et leur permettre de travailler et de se procurer les moyens de subsistance.

Je vous prie de vouloir bien

Le 19 octobre 1915, l'attaché de l'ambassade française à Constantinople, M. de la Roche, a adressé au ministre de l'Intérieur à Paris, M. de la Roche, la lettre ci-dessous.

Je vous prie de vouloir bien porter à l'attention de votre Excellence les faits suivants : Les réfugiés arméniens, qui ont été internés dans les camps de la région de Bagdad, ont été soumis à des conditions de détention qui ne leur permettent pas de travailler et de se procurer les moyens de subsistance. Les autorités locales, qui ont été informées de la situation, ont demandé à votre Excellence de prendre des mesures pour protéger les réfugiés et leur permettre de travailler et de se procurer les moyens de subsistance.

Je vous prie de vouloir bien

Ensemble,

Ensemble,

Le 19 octobre 1915, l'attaché de l'ambassade française à Constantinople, M. de la Roche, a adressé au ministre de l'Intérieur à Paris, M. de la Roche, la lettre ci-dessous.

Paris, le 19 octobre 1915.

Je vous prie de vouloir bien porter à l'attention de votre Excellence les faits suivants : Les réfugiés arméniens, qui ont été internés dans les camps de la région de Bagdad, ont été soumis à des conditions de détention qui ne leur permettent pas de travailler et de se procurer les moyens de subsistance. Les autorités locales, qui ont été informées de la situation, ont demandé à votre Excellence de prendre des mesures pour protéger les réfugiés et leur permettre de travailler et de se procurer les moyens de subsistance.

Je vous prie de vouloir bien